

## Comité Régional de Scrabble - Languedoc Roussillon

Maison des Associations, Béziers, 13 juillet 2019

**Présents** : 24 membres représentant 10 clubs

**Bureau directeur du comité** : Hervé BOHBOT (président), Jérôme PASCAL (vice-président), Philippe SOUSSAN (secrétaire), Marc CABES, Flavie TOUCHET.

Déléguée au Scrabble Scolaire : Claudine BOYER.

Délégué au Scrabble classique : Serge HAENNI.

**Licenciés** : **Alès** (Sylvie LOVOTTI), **Béziers** (Liliane CATHALA, Annie ROUGEOT), **Carcassonne** (Martine SEGUIER, Pascal SEGUIER), **Lattes** (Françoise FERRO, Michèle MURCIA), **Nîmes** (Jean-Yves COSTA), **Narbonne** (Anne-Marie BERNAL, Odette LACHIZE), **Perpignan** (Yves HENON, Danielle MARINO, Jean-Marc ORHNIAL), **Roquefort-des-Corbières** (Jean DELFORGE, Serge DE POTTER, Nicole LUYTEN), **Vauvert** (Jean-Luc JOGUET).

Yves BLISSON, membre du bureau directeur de la fédération, observateur.

**Représentés** : 87 procurations<sup>1</sup>

Herve BOHBOT (20), Claudine BOYER (3), Marc CABES (1), Jean-Yves COSTA (3), Yves HENON (12), Odette LACHIZE (6), Nicole LUYTEN (4), Danielle MARINO (1), Michèle MURCIA (17), Jean-Marc ORHNIAL (3), Jérôme PASCAL (17)

Clubs excusés ou représentés : Argelès-sur-Mer, Castelnaud-le-Lez, Sète, Villelongue-de-la-Salanque. Absents : Lunel, Saint-Jean-Pla-de-Corts.

**Excusé** : Michel VANDEPONTSEELE (trésorier).

**111 voix présentes ou représentées sur les 411 adhérents du comité.**

---

### Compte-rendu des débats

Hervé BOHBOT (**HB**) remercie le club de Béziers pour l'accueil de cette assemblée générale. Un tour de table est organisé pour permettre à tout le monde de se présenter.

Yves HENON (**YH**) demande si un compte rendu détaillé sera rédigé car il a trouvé trop succinct le compte rendu publié l'année dernière, notamment concernant les échanges sur le Scrabble scolaire. **HB** reconnaît que toutes les discussions n'ont pas été prises en note et restituées mais que ces questions seront à nouveau abordées cette année et qu'une prise de note est assurée. D'autre part, il suggère que l'AG soit enregistrée à l'aide d'un téléphone portable si personne ne s'y oppose [ce qui est fait].

### Bilan annuel des clubs et licences (cf. document en Annexe)

Deux clubs civils en moins, Beaucaire (5 licenciés, relancé mais qui n'a jamais donné signe de vie, même après envoi de la dotation ODS7) et Vergèze (dont la plupart des licenciés ont rejoint Vauvert). Légère augmentation du nombre des clubs scolaires (+1, à la Salvetat-sur-Agout).

Baisse générale du nombre de licenciés. 411 contre 478 sur la saison précédente. Ce qui est malheureusement logique au vu de la structure d'âge des licenciés : 160 diamants (39%), 160 vermeils (39%), 80 seniors (20%) et 10 de cadets à espoirs (2%). Certains clubs notent une baisse importante, notamment Lunel qui passe de 33 à 9

---

<sup>1</sup> Il est rappelé qu'un président de club peut détenir un nombre illimité de procurations de membres de son club et que tout autre adhérent peut porter au maximum trois procurations.

licenciés (le président Bernard BASCOU a déclaré que les adhérents étaient peu intéressés par les compétitions et ne voyaient plus l'intérêt de se licencier). **HB** indique que suite aux « avantages licence » qui vont progressivement être mis en place par la fédération (logiciels, revue fédérale...), l'intérêt de prendre une licence pour ceux qui ne font pas de compétition pourrait renaître. Lattes est toujours le club qui compte le plus de licenciés. D'autres clubs voient leurs effectifs augmenter légèrement : Sète (+2), Vauvert et Roquefort.

Il y a 6 licences « directes comité », dont 2 n'ont pas contacté de clubs (licence dans des semaines de simultané), 3 à Castelnaud, 1 à Montpellier.

### **Participation aux compétitions** (cf. document en annexe)

La phase 1 est stable, la phase 2 en augmentation et la phase 3 en nette baisse (on peut y voir un effet Dunkerque, les joueurs ont moins cherché à se qualifier que lorsque le CDF est à Vichy, il n'a eu que 18 participants en finale contre une quarantaine l'année précédente). Le SM Blitz en baisse malgré un centre de plus (perturbations des Gilets Jaunes). Le Simultané Mondial, les semi-rapides, la qualification Vermeil et le Simultané VerDiam sont stables. Il y a eu un triplex pour le Téléthon (Alès, Argelès et un centre hors comité).

Suite aux inondations dans l'Aude, le premier TH2 prévu en faveur des scolaires a été converti en tournoi en faveur des sinistrés, sans redevance fédérale. Il y a eu 3 centres (Alès, Montpellier, Roquefort) et environ 1300 € ont été récoltés. Les deux scrabbleurs sinistrés, identifiés par les clubs audois, Olivier ORMIERES et Huguette SAQUET ont reçu chacun la moitié de cette somme.

Le Simultané Neurodon n'a pas trop de succès avec un seul centre (Alès), mais il y en aura plus l'année prochaine (Castelnaud s'est déclaré intéressé).

La participation à la qualification IC en légère baisse : 4 équipes du comité se sont qualifiées pour la finale : les trois équipes de Montpellier terminent sur le podium, 3<sup>e</sup> en D2 et D5, vainqueur en D6 et Perpignan est 5<sup>e</sup> en D3. Les difficultés d'organisation de la finale sont rappelées : éloignement de Saint-Avoid, chaleur difficilement supportable, affichage des résultats très en retard, retransmission, mais tout le monde s'accorde sur la qualité du buffet du soir).

Championnat régional à Montpellier, pour la première fois en multiplex (4 comités + un autre TH), ce qui n'a pas amélioré la participation, qui est même en baisse (93 au lieu de 97). La discussion s'engage sur l'opportunité de faire un multiplex pour notre championnat régional et de l'avis général, il est décidé de ne pas recommencer l'expérience l'année prochaine (9 février 2020).

Le CR en paires est en légère augmentation, de 30 à 35 paires (il est remarqué que les résultats ne sont pas sur le site de la fédération, ce qui sera fait d'ici la fin de saison, pour tenir compte des PC attribués).

Grosse baisse pour le CD34 (de 59 à 39) et augmentation du CD66 car il a eu lieu à Argelès au lieu de Perpignan, où les joueurs argelésiens se déplacent peu.

TH scolaires : 3 TH2 pour la première fois en 2017-2018, ce qui était prévu aussi cette année mais le premier tournoi a été redirigé vers l'Aude, et donc seulement deux TH2 cette saison, dont le nouveau *Simultané national scolaire* (qui apporte bien plus de PP4 que nos TH2 régionaux) et donc participation logiquement en baisse. Ces tournois sont régulièrement organisés par les mêmes clubs.

Pour les TH, baisse d'Alès suite au « démultiplexage » imposé par la fédé à cause du festival de La Rochelle (**HB** rappelle qu'il avait demandé à la fédé une exonération de redevance en compensation, ce qui n'a pas été accordé). Les inscriptions sont ouvertes pour cette année (28-29 septembre). Alès devrait à l'occasion organiser un centre du Simultané national de topping, le vendredi 27 en soirée, après un SP l'après-midi. Première

saison sans Festival des Jeux d'Argelès d'où la baisse de participation globale aux TH. Jérôme PASCAL (**JP**) indique que le TH de Nîmes aura bien lieu en 2020.

Premier TH à Béziers depuis 15 ans, gros succès car complet (93 joueurs) au Palais des congrès, mais Annie ROUGEOT (**AR**) indique que le tarif, fixé à 20 €, aurait dû l'être à 22 pour avoir un petit bénéfice. Peut-être une nouvelle édition en 2020-21. À Montpellier, petite hausse au TH2 et baisse au TH3 (même période, mais changement de salle pour la nouvelle Mairie, l'année prochaine). Il a fait froid... mais nos protestations ont été efficaces et le chauffage avait été réparé pour le championnat régional qui avait lieu au même endroit deux semaines plus tard. Le TH de Narbonne a eu lieu comme tous les deux ans. On ne revient pas sur les questions d'arbitrage et tout ce qui a suivi « l'incident est clos », déclare Odette LACHIZE. La *Nuit du Scrabble* de Roquefort a dû être annulée, le club indique que l'année prochaine, elle aurait lieu plus tard, au mois de juin. **HB** rappelle qu'il faudra voir avec les dates des *24h de Chamborigaud* et que les tournois amicaux, sans points à gagner, sont à encourager. **HB** fait remarquer, à l'attention du représentant fédéral, que notre comité organise beaucoup moins de tournois que nos voisins de Midi-Pyrénées.

Scrabble classique, seulement deux tournois, organisés à Montpellier. Huit participants au CDF classique cette année. « Intraclubs » classiques avec 3 équipes de Montpellier. Masters également organisés à Montpellier. Jean-Marc ORHNIAL (**JMO**) dit qu'il aurait aimé participer au CDF classique mais fait remarquer qu'il était en même temps que le Simultané Mondial des Jeunes. **HB** le déplore mais indique que c'est du ressort de la FFSc et de la FISF.

Au final, le nombre de participants aux compétitions du comité est stable par rapport à la saison précédente, la baisse de licenciés concerne semble-t-il des joueurs qui ne font pas de compétitions.

Sylvie LOVOTTI (**SL**) demande quelle est la participation aux simultanés permanents et semaines fédérales ainsi que le nombre de joueurs aux simultanés fédéraux par clubs. **HB** répond que ces statistiques n'ont jamais été faites, que ce serait effectivement intéressant de les connaître, de reconstituer l'historique et le noter pour l'année prochaine. Michèle MURCIA (**MM**) rappelle que si les joueurs de Lattes ne participent pas beaucoup aux compétitions, le club organise beaucoup de simultanés qui rapportent de l'argent au comité. À ce propos, **HB** souligne que Lattes est toujours le club avec le plus de licenciés. Nicole LUYTEN (**NL**) ajoute que si on rapporte à la population, Roquefort ne devrait pas être trop mal classé. **HB** rappelle le changement dans la gestion des simultanés : les clubs n'auront plus à faire deux paiements (un pour le comité et un pour la fédération), mais un seul au comité qui centralise et fait le reversement à la fédération. Il rappelle également qu'il n'y a pas de part comité sur les simultanés fédéraux contrairement à d'autres comités régionaux.

Jean-Yves COSTA (**JYC**) demande si des clubs scolaires se réunissent dans les clubs civils et donc que les jeunes croisent les adhérents des clubs. À part Prades, qui n'est pas un club affilié, ce n'est pas le cas. **HB** suggère que les horaires et la structure d'âge ne correspondent pas forcément aux conditions d'accueil de jeunes.

## Compétitions nationales et internationales

Quelques performances de joueurs du comité sont soulignées. Hugo ANDRIEU qui sera la saison prochaine le plus jeune première série de l'histoire du duplicate a accumulé les titres au cours de l'année. **YH** dit que c'est un résultat de l'action vers les scolaires dans les P.O. laquelle selon lui a été « découragée » ces dernières années. **HB** répond qu'il ne voit pas en quoi et que chacun est libre d'organiser ce qu'il veut, dans les P.O. ou ailleurs. Plusieurs actions sont rappelées (**AR** et Emmanuelle BOUCARD à Béziers, **MM** à Lattes, Bernard BASCOU à Lunel [on aurait pu rajouter Stéphane MALINOWSKI à Montpellier]) qui ont organisé des animations pendant de longues années mais qui se sont arrêtées. D'autres en revanche ont commencé et on a cité le concours des écoles (CDE) qui remporte un grand succès ces

dernières années au niveau du comité. **HB** ajoute que le scolaire est une action à long terme, dont les résultats peuvent se faire sentir des années après et que le but, selon lui est moins de former des champions (même si on en est très heureux) que de former le plus grand nombre et de convaincre les enseignants de l'utilité du Scrabble, afin qu'ils assurent eux-mêmes cette activité. **MM** regrette de ne pas avoir été sollicitée pour le CDE. Claudine BOYER (**CB**) répond qu'elle contacte toutes les écoles autour de Béziers et de Montpellier, en envoyant toute la documentation du concours des écoles mais les enseignants ne contactent pas forcément ensuite les clubs locaux. Ils ne créent pas forcément de clubs mais peuvent utiliser le Scrabble en classe. **JYC** dit que les directions d'école sont très sollicitées et ne diffusent pas toujours l'information. **HB** rappelle que d'après la convention entre l'Education nationale et la FFSc, cette info devrait être diffusée. **AR** dit que les enseignants n'étaient pas intéressés par ces interventions pendant 14 ans. **CB** dit qu'il faut informer et convaincre les enseignants, pour qu'ils s'approprient le Scrabble, ils feront ensuite les démarches en interne pour le mettre en place et obtenir les moyens. **HB** rajoute que ce n'est pas aux scrabbleurs de faire le travail des enseignants, en revanche, nous pouvons fournir des outils pédagogiques et former des formateurs, surtout en primaire car le Scrabble peut se faire sur le temps scolaire. En collège, le Scrabble ne peut avoir lieu qu'à la pause méridienne, qui est courte et l'expérience se révèle frustrante (**MM**). **CB** rappelle qu'il y a des délégués scolaires par département et que ce sont eux les correspondants des écoles, pas les clubs. Il faut beaucoup de monde pour encadrer les finales locales, pourquoi pas à Lattes. Il est rappelé qu'il faut réserver les salles parfois longtemps à l'avance. **NL** dit qu'elle réserve d'ores et déjà la salle à Roquefort pour 2020 (ce qui était prévu cette année, mais la finale avait dû être finalement organisée au dernier moment à Montpellier).

**CDF de Dunkerque** : peu de joueurs du comité qui n'a pas particulièrement brillé.

Mise au point sur Nigel Richards : **HB** précise que Nigel est membre d'honneur du club de Montpellier, qui lui offre sa licence FFSc et ne reçoit aucune subvention du comité. Grâce à lui, il y a eu un champion du monde dans le comité, ce qui en agace visiblement certains ! **HB** se félicite de sa présence à La Rochelle qui décevra tous ceux qui croyaient qu'il aurait préféré les prix du championnat nord-américain qui a lieu la même semaine. On a pu remarquer qu'il portait les couleurs de Montpellier-Scrabble lors des remises de prix aux CDM de Tremblant, Québec.

À ces CDM, seuls trois participants du comité, qui ont reçu une subvention : Hervé et Teodora BOHBOT (370 €) et Hugo ANDRIEU (450 €), ce qui fait qu'en cumulant avec les subventions fédérales son séjour a été intégralement pris en charge. **YH** dit qu'il a aussi reçu une aide de son club et **JMO** dit qu'il a eu de l'argent des ventes de son « petit journal ». **HB** signale qu'au vu du soutien dont il bénéficie de la part du comité, il a trouvé déplacé le stand « pour Hugo » que **JMO** tenait à Aix-les-Bains, comme s'il avait besoin de charité. **JMO** dit que ça partait d'une bonne intention car il savait que le championnat coûterait cher, qu'il avait eu l'accord de sa famille et que, lorsqu'il a vu que les subventions étaient suffisantes, « les bénéfices ont été gardés au club de Perpignan comme secours scolaire ».

**YH** a au passage rappelé divers contentieux entre les PO et le comité (participation à la finale du CDF scolaire, problèmes de feuilles de trésorerie avec Villelongue). **HB** rappelle que ces histoires reviennent régulièrement sur la table car elles n'ont toujours pas été réglées et qu'elles le seront à l'occasion de la remise sur pied de la comptabilité du comité, qui n'a pas pu être faite à ce jour du fait de l'empêchement du trésorier. De ce fait, les comptes ne pourront être présentés ce jour, mais ils seront prochainement publiés sur le site du comité, comme chaque année, ce que tous les comités ne font pas.

## Arbitres régionaux

La liste actuelle est présentée (cf. Annexe). Quelques mises à jour nécessaires sont signalées : Andrée LIEUTARD (I02), Marie-Pierre RACHAIL (I06), Monique VAQUIE (I21), Jean-

Paul Bérard (I03) à enlever. Danielle Marino (I07) passe arbitre régional. Ajout de **CB** dans les arbitres correcteurs. Il est rappelé que la liste est modifiable à tout moment et est publiée sur le site du comité. Pour toute modification, s'adresser à Flavie.

### **Demande de rattachement des PO au comité Midi-Pyrénées**

**HB** rappelle qu'au vu de désaccords persistants avec la direction du comité régional, les quatre clubs des PO ont demandé en mars à quitter le comité Languedoc-Roussillon (I) et à dépendre du comité Midi-Pyrénées (B). Cette décision est du ressort du CA de la FFSc, qui lors de sa réunion du 23 juin, a refusé cette demande de changement pour des raisons « géographiques ». (13 abstentions et 13 votes contre dont les membres du bureau directeur). **HB** précise que les mêmes raisons « géographiques » avaient été invoquées par la fédération pour refuser le mouvement inverse (de B vers I) souhaité par le club de Graulhet et que cette décision est donc logique. La position de la fédération est que la géographie reste mais que les gens changent. **HB** rappelle qu'il s'est abstenu lors de ce vote et que chaque joueur est libre de s'affilier où il veut (les joueurs de Graulhet sont affiliés à Carcassonne, le club de Graulhet existe toujours mais n'est plus affilié à la FFSc) ou qu'il faudra « vivre ensemble » encore un peu.

**YH** donne sa version des faits : il dit que Perpignan est le seul club présent à l'AG car les trois autres n'ont « absolument pas voulu venir ». Il reproche à **HB** d'avoir saisi le comité d'Éthique de la fédération « qui ne [lui] a pas donné raison » pour l'affaire de Villelongue<sup>2</sup> qui aurait dû rester locale d'après lui. Il prend acte de la décision de la fédération et rappelle qu'il y a des élections l'année prochaine et qu'on ne sait pas qui sera président. **HB** dit qu'il peut représenter cette demande. **YH** rejette toute la responsabilité de la situation conflictuelle sur **HB** et se livre à une série d'attaques personnelles contre lui, que le vote fédéral était « frelaté » et que c'est lui qui a invité le président du comité B à Perpignan pour « se renseigner ». Il conclut en disant qu'ils restent donc dans le comité, qu'ils ne veulent plus de polémique et qu'ils « continueront comme avant ». **NL** répond que les tournois qu'elle organise pour les scolaires, « tout est pour les enfants » et qu'il n'y a pas de frais d'arbitrage, contrairement à ce qui s'est passé à Villeneuve. **YH** répond « qu'il y a de l'argent à revendre » et qu'il ne voit pas pourquoi les arbitres qui le souhaitent ne seraient pas défrayés. **AR** ajoute que le fait de laisser le choix d'être défrayé ou non n'est pas clair et que cette année les arbitres de Béziers ont souhaité être défrayés pour le TH scolaire. **HB** rappelle la règle actuelle : l'arbitrage bénévole est souhaitable mais s'il y a défraiement, celui-ci doit être fait « avec tact et mesure » ce qui n'a clairement pas été le cas à Villelongue.

**JP** dit que pour les tournois scolaires ou caritatifs (Neurodon, Restos du cœur, téléthon) les arbitres ne doivent pas demander à être défrayés. **HB** dit que la règle qui s'appliquera l'année prochaine sera très claire pour ces tournois : si les arbitres veulent être défrayés, c'est le club qui les prendra en charge et ces sommes ne seront pas déduites des recettes des tournois. **YH** reproche à **HB** de faire « toutes ces histoires pour 32 euros » qu'il « n'aura jamais ». **HB** répond que c'est une question de principe et qu'il règlera ce problème une fois pour toutes, comme le fait que le comité a payé l'inscription de 5 enfants et un accompagnateur au CDF scolaire et qu'en regardant les résultats il s'est aperçu que seulement quatre ont participé. Cette absence n'a pas été signalée au comité. La somme correspondante a servi à payer l'inscription d'un deuxième accompagnateur, ce dont le comité n'a pas été averti non plus, ce qui n'est pas « loyal ». Philippe SOUSSAN (**PS**) dit que cette demande d'accompagnateur supplémentaire aurait dû être faite avant et mettre le comité devant le fait accompli [en fait, le faire en douce] ne correspond pas à une procédure normale. **CB** dit que « pour [elle], c'est évident que quelque chose au profit de...

<sup>2</sup> Un TH2 en faveur des scolaires où les frais de sept arbitres ont été décomptés de la feuille de trésorerie pour 37 joueurs (alors que les autres centres étaient entièrement bénévoles), pour lequel la présidente de club avait évoqué une erreur, puis déclaré « avoir gardé l'argent », puis s'être rétractée et diffuser une lettre insultante à l'égard du président, d'où sa saisine du CNE sur le fond (non-versement de sommes dues) et sur la forme (lettre). Le CNE dont c'était la seule saisine en trois ans de mandat a purement et simplement ignoré les insultes et a conclu que le club « aurait dû » reverser l'argent, mais sans demander de le faire !

doit être bénévole et qu'il n'y a pas à réfléchir ». Plusieurs membres souhaitent changer de sujet...

**MM** trouve que le site Internet du comité est très bien mais que certains joueurs ont du mal à y trouver les résultats. **JP** rappelle que c'est le site de la fédération qui fait foi. **HB** rappelle que les résultats, palmarès et historiques sont sur le site et que les informations sont envoyées sous forme d'infolettre (pour ceux qui sont inscrits). Il est rappelé que ceux qui se plaignent de ne pas avoir les résultats rapidement sont ceux qui ne les attendent pas, et qui partent précipitamment dès le dernier coup joué...

### **Intervention de Yves Blisson (représentant le bureau fédéral)**

Il revient sur sa présence notamment à propos des « litiges » avec le comité voisin qui a des désirs d'expansion, mais qui ne se traduisent pas par une augmentation du nombre de licenciés, et qui durent depuis plusieurs années. Il rappelle que les frontières des comités sont « empiriques » et de tailles très différentes et que les relations sont généralement bonnes. Il déclare que la présence de Serge DELHOM [président du comité voisin] à une réunion au sein des clubs des PO en vue d'une éventuelle scission est un comportement inacceptable et a contribué au refus de la Fédération de valider sa stratégie d'expansion.

**YB** rappelle qu'une réunion de concertation a eu lieu il y a deux jours pour assurer la mise en place d'un calendrier concerté avec le comité voisin afin d'éviter qu'il concurrence systématiquement les tournois de notre comité ou qu'il continue d'y organiser des compétitions (cf. ses « championnats, coupes, tournois... de l'Aude). La fédé a d'ailleurs interdit qu'un tournoi apparaisse en concurrence du tournoi de Carcassonne et que le tournoi de Montpellier ne devrait pas non plus être concurrencé à l'avenir. Il est rappelé que notre comité ne mobilise que 4 ou 5 dates à comparer aux 30 ou 40 dates du comité B. **HB** rappelle qu'au-delà des problèmes de calendrier, l'appropriation de l'appellation « Pays d'Oc » par le comité Midi-Pyrénées (qui est le nom d'une appellation viticole du Languedoc), « d'Occitanie » ou d'autres noms géographiques de notre comité par le comité voisin est inadmissible. Il rappelle qu'un comité Occitanie serait une aberration : 14 départements... sur un territoire grand comme 2 fois et demi la Belgique, à comparer avec les comités Var-Estérel et Côte d'Azur qui sont constitués chacun d'un seul département, d'autant plus au niveau du Scrabble scolaire, les académies de Montpellier et de Toulouse n'ayant pas fusionné. Il est aussi rappelé qu'on ne s'occupe pas du comité voisin et qu'on aimerait juste qu'il soit moins « envahissant » ...

### **Mise au vote du rapport moral : adoption à l'unanimité**

## **Bilan financier**

**HB** indique qu'il n'avait pas, jusqu'à récemment, accès à la banque en ligne. Cependant la multiplication d'erreurs a révélé le fait que l'état de santé du trésorier, Michel VANDEPONTSEELE s'était détérioré, qu'il a voulu continuer comme si tout allait bien, mais qu'il n'a pas été en mesure de s'occuper correctement des comptes ces derniers mois. Des opérations restent à enregistrer, des opérations incohérentes ont été observées et cela nécessite une remise à plat complète des comptes, qui sera effectuée au cours de l'été. Une lettre de la compagne de Michel VANDEPONTSEELE adressée à l'AG est lue, disant qu'il est malheureusement inapte à assurer sa mission de Trésorier. Le compte en banque est actuellement bloqué en attendant son remplacement. Le bureau directeur du comité régional n'est donc pas en mesure de présenter les comptes annuels lors de cette AG.

**HB** rappelle que le remplacement d'un membre du bureau en cours de mandat se fait par proposition du bureau à l'AG, conformément à nos statuts, comme cela s'est déjà produit par le passé. Une nouvelle trésorière est proposée : **Sylvie LOVOTTI**, présidente du

club d'Alès. Le président rétablira le bilan financier de l'année écoulée et transmettra tous les documents et informations à la nouvelle trésorière. Le changement de trésorier est approuvé à l'unanimité par acclamation.

**Le bureau directeur 2019-2020 de l'association** est donc constitué ainsi :

Président : **Hervé Bohbot**

Vice-Président : **Jérôme Pascal**

Trésorière : **Sylvie Lovotti**

Secrétaire : **Philippe Soussan**

Membres : **Marc Cabes** (compétitions, résultats), **Flavie Touchet** (arbitrage).

Le bilan financier n'est donc pas mis au vote et sera envoyé aux membres du CA courant août, pour être voté le 1<sup>er</sup> septembre, lors du 1<sup>er</sup> festival de Carcassonne ou aura lieu une réunion extraordinaire du CA.

L'AG remercie Michel VANDEPONTSEELE pour son travail jusque-là remarquable et espère que son état de santé s'améliorera.

### **Le président clôt l'Assemblée générale**

---

### **Début du Conseil d'Administration**

### **Calendrier 2019-2020**

Il est procédé à l'établissement en commun du calendrier de la prochaine saison, par les présidents de club (cf. annexe). La prochaine AG est fixée le 4 juillet 2020.

### **Election des représentants du comité à l'AG de la fédération**

Le nombre de licenciés de notre comité nous attribue 3 représentants en plus du président de comité, il y a 5 candidats, il est donc procédé à un vote (14 votants) : Martine SEGUIER (11 voix), Flavie TOUCHET (10 voix), Serge DE POTTER (10 voix) sont élus. Jean-Yves COSTA (9 voix est suppléant). Jean DELFORGE (2 voix).

---

*La séance est levée à 13h. Tous les participants sont invités à rejoindre la « Guinguette de la Laiterie » sur les bords de l'Orb, pour un déjeuner convivial.*

Le président,

Le secrétaire,



H. Bohbot



P. Soussan



## CLUBS et LICENCES 2018-2019

CLUBS CIVILS	Code	18-19	17-18	16-17	15-16	14-15	13-14	12-13	11-12	10-11	09-10	08-09	07-08
ALES	I01	45	49	46	52	49	52	45	43	43	36	40	36
ARGELES	I19	40	44	46	40	45	44	48	45	44	45	44	38
BEAUCAIRE	I22		5	5	4	7	7		7	5			
BEZIERS	I03	27	35	32	38	45	49	44	42	43	41	45	49
CARCASSONNE	I02	13	13										
CASTELNAU	I17	11	14	13	12	21	18	18	18	28	28	33	35
CHAMBORIGAUD	I08						12	15	17	20	18	19	18
LATTES	I10	53	60	55	58	57	55	57	40	35	31	23	21
LUNEL	I13	9	33	33	22	24	23	24	19	18	16	15	10
MONTBLANC	I12							5	9				
MONTPELLIER	I04	44	43	46	49	46	41	46	66	71	70	70	76
NARBONNE	I21	23	28	20	20	18	18	17	15	15	16	19	23
NIMES	I06	27	39	35	33	38	37	35	46	43	45	47	40
PERPIGNAN	I07	29	30	24	23	23	21	21	22	20	20	22	26
PREMIAN	I02										10	11	
QUISSAC	I16						5	5	8	8	11		
ROQUEFORT	I18	13	11	12	12	12	10	8	8	6			
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS	I05	11	11	10	26	32	33	37	37	38	40	38	37
SETE	I15	25	23	23	26	22	21	19	21	16	16	17	13
VAUVERT	I14	20	14	14	14	14	16	11	10	10	21	20	21
VERGEZE	I09		5	7	10	10	10	11	14	15	9	7	7
VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE	I20	15	18	17	17	21	18	16	15	13	14	16	17
DIRECT COMITE	I00	6	3	7	7	1	1	3		6	2	3	
<b>Total civils</b>	<b>16</b>	<b>411</b>	<b>478</b>	<b>445</b>	<b>463</b>	<b>485</b>	<b>491</b>	<b>485</b>	<b>502</b>	<b>497</b>	<b>489</b>	<b>489</b>	<b>467</b>

CLUBS SCOLAIRES	Code	18-19	17-18	16-17	15-16	14-15	13-14	12-13	11-12	10-11	09-10	08-09	07-08
30-BOUILLARGUES	IS35					X							
30-LEDIGNAN	IS31			X	X	X	6						
30-NIMES	IS26						X						
34-BEAULIEU	IS30	X	X	X	X	X							
34-BEDARIEUX	IS28						X	7					
34-BEZIERS Collège	IS05						X		16	14			
34-BEZIERS Edouard Herriot	IS27	X	X	X	X	X	25	28					
34-BEZIERS Primaire	IS02								4	8	12		
34-BEZIERS Section jeunes	IJ03					2	2	2					
34-COURNONTERRAL	IS24						X						
34-JUVIGNAC	IS46					X							
34-LA SALVETAT	IS55	X											
34-LE CRES	IS50				X	X							
34-LESPIGNAN	IS34						X						
34-LUNEL Collège	IS32						X						
34-LUNEL Le Parc	IS25				X	X	X	23	47				
34-LUNEL Roustan	IS33						X						
34-MONTPELLIER Berthe-Morisot	IS45					X							
34-MONTPELLIER Clémence Royer	IS29				X	X	12	8					
34-MONTPELLIER Dante-Aleghieri	IS47					X							
34-MONTPELLIER Sainte-Thérèse	IS39	X	X	X	X	X							
34-MONTPELLIER Spinoza	IS48					X							
34-MONTPELLIER Spinoza	IS52			X									
66-CABESTANY Georges-Buffon	IS42	X	X	X	X	X							
66-CABESTANY Jacques-Prévert	IS43			X	X	X							
66-LES ANGLÉS	IS23					X							
66-CATTLAR	IS54	X	X										
66-CORNEILLA LA RIVIERE	IS53	X	X	X									
66-PRADES	I106	X	X	X	X	6	2	8	7				
66-PRADES	IS04								26	12	27		
66-PRADES Gustave-Violet	IS51			X	6	X							
66-PRADES Jean-Clerc	IS49	X	X	X	X	X							
66-PRADES Jean-Petit	IS38			X	X	X							
66-PRADES Saint-Joseph	IS44			X	8	X							
66-RIA-SIRACH	IS37			X	X	X							
66-SAINT-FELIU D'AMONT	IS41			X	X	X							
66-SAINT-FELIU D'AVALL	IS40	X	X	X	X	X							
<b>Total clubs scolaires</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>?</b>	<b>?</b>



	18/19	17/18	16/17	15/16	14/15	13/14	12/13	11/12	10/11	09/10	08/09	07/08	06/07
<b>Simultané handicap</b>	<b>0</b>	<b>106</b>	<b>50</b>	<b>106</b>	<b>90</b>	<b>113</b>	<b>44</b>						
Alès		29	22	30		18							
Argelès-sur-Mer		44		36		48	44						
Carcassonne		8											
Lattes				40		18							
Montpellier						12							
Narbonne		25	28			17							
<b>Téléthon</b>	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>37</b>	<b>45</b>	<b>53</b>	<b>77</b>	<b>98</b>	<b>145</b>	<b>116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Alès	14					10	13		19	16			
Argelès	35	33	35	37	45	43	42	44	52	46			
Béziers							22	17	16	11			
Castelnau								9	17	11			
Montpellier								28	31	24			
Sète									10	8			
<b>Restos/Neurodon-Aude</b>	<b>65</b>	<b>105</b>	<b>91</b>	<b>136</b>	<b>135</b>	<b>88</b>	<b>98</b>						
Alès	31	16	17	24	21	20	16						
Argelès-sur-Mer				39	47	36	42						
Béziers		7											
Montpellier	23	15	13	11	10		18						
Roquefort-des-Corbières	11	33	32	23	23								
Sète		12	8	14	11	13	11						
Vauvert		22	21	25	23	19	11						
<b>Qualif. Interclubs</b>	<b>166</b>	<b>174</b>	<b>181</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>194</b>	<b>187</b>	<b>188</b>	<b>199</b>	<b>176</b>	<b>198</b>	<b>199</b>	<b>179</b>
Equipes de 5	29	24	25	31	30	29	28	32	30	31	37	35	33
Equipes de 7	3	7	8	8	7	7	6	4	7				
Alès	42	42	48										
Montpellier	77	66	71	76	81	73	102	89	116	93		108	91
Nîmes				49	37	44							
Roquefort-des-Corbières		66	62										
Saint-Jean Pla de Corts	47			86	95	77	85	99	83	83		91	88
<b>Qualification Régionale</b>											<b>134</b>	<b>139</b>	<b>135</b>
Alès												12	
Béziers												?	26
Castelnau-le-Lez													25
Lunel												13	
Montpellier												40	20
Nîmes													22
Vauvert												30	
Villelongue-de-la-Salanque												?	42
<b>Championnat Régional</b>	<b>93</b>	<b>97</b>	<b>100</b>	<b>118</b>	<b>105</b>	<b>111</b>	<b>129</b>	<b>92</b>	<b>120</b>	<b>110</b>	<b>124</b>	<b>107</b>	<b>102</b>
Lattes							129						
Montpellier	93	97	100	118	105	111		92	120	110	124	107	102
<b>Ch. Régional en paires</b>	<b>70</b>	<b>60</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>90</b>	<b>70</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>85</b>	<b>94</b>	<b>80</b>	<b>76</b>	<b>71</b>
Lattes				66	90	70	78	80	85	94	80		71
La Grande-Motte												76	
Montpellier	70	60	54										
<b>Champ. départementaux</b>	<b>136</b>	<b>153</b>	<b>168</b>	<b>182</b>	<b>186</b>	<b>163</b>	<b>190</b>	<b>167</b>	<b>54</b>				
CD 11	19	33	31	31	34	28	30						
CD 30	30	31	35	40	34	35	46	44					
CD 34	39	59	57	59	70	53	62	68					
CD 66	48	30	45	52	48	47	52	55	54				
<b>TH pour scolaires</b>	<b>178</b>	<b>234</b>	<b>186</b>	<b>218</b>	<b>178</b>	<b>183</b>	<b>238</b>	<b>129</b>	<b>97</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>131</b>
Alès	31	46	34	35	42	29	36	17	13	11			11
Argelès-sur-Mer	41		41							54			54
Béziers	22	41	39	43	28	43	37	27	20	18			20
Castelnau-le-Lez				26	23	21	73	22	20	25			
Lattes						21							
Lunel													19
Montpellier	24	51	38	30	9	13	57	18		28			27
Narbonne	26	20											
Perpignan	34												
Roquefort-des-Corbières							65						
Saint-Jean-Pla-de-Corts		43											
Villelongue-de-la-Salanque		33	34	84	76	56	43	45	44				
<b>Tournois homologués</b>	<b>483</b>	<b>674</b>	<b>874</b>	<b>857</b>	<b>1005</b>	<b>867</b>	<b>741</b>	<b>725</b>	<b>819</b>	<b>738</b>	<b>815</b>	<b>678</b>	<b>558</b>
Alès TH2	45	48	47	50	44	41	47						
Alès TH3	63	100	94	95	99	86							
Argelès TH2 ou 3 orig.		100	111	106	109	97	90	120	113	113	113	97	95
Argelès TH4		168	196	205	230	210	222	248	236	267	283	287	287
Béziers TH3	93												
Montpellier TH2	75	64	85	101	109	125	89	117	111	110	124		
Montpellier TH3	129	142	150	151	155	185	139	169	160	158	185	187	176
Narbonne TH3	78		71		53				37				
Nîmes TH3			75	87	118	85	78		114	90	110	107	
Roquefort TH2		29	25		25			39					
Roquefort TH3		23	20	39	63	38	76	32	48				
Roquefort TH5				23									
<b>Scrabble classique</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
Championnat de France	8	8	8	7	4	5	9	18	5	4	5	4	4
TH classique	23												
Masters		8	8	8	8	8	8	8	6	8	8	8	8
Interclubs	9	9	12	15	15	9	9	9	9				
<b>TOTAL</b>	<b>1808</b>	<b>2025</b>	<b>1871</b>	<b>2049</b>	<b>2027</b>	<b>2010</b>	<b>2064</b>	<b>1798</b>	<b>1733</b>	<b>1639</b>	<b>1516</b>	<b>1444</b>	<b>1472</b>

## Arbitres 2018-2019

(informations disponibles au 30 juin 2019)

Arbitres fédéraux	
I02	TOUCHET Flavie
I04	BOHBOT Hervé
I06	PASCAL Jérôme
I06	VANDEPONTSEELE Michel
I07	MARINO Danielle
I10	MURCIA Michèle
I19	CHARON Janine
I19	DETRE Nadine
I19	KIEFER Nicole
I19	THILLIER Simone

Arbitres régionaux	
I01	ATTARD Jean-Louis
I01	BANCILHON Mireille
I01	BERTAUX Marie-Claire
I01	GINOUX Monique
I01	JEAN Claire
I01	LACROIX Jacques
I01	LOVOTTI Sylvie
I02	LIEUTARD Andrée
I02	SEGUIER Martine
I02	SEGUIER Pascal
I02	VIET Beradette
I03	BERART Jean-Paul
I03	CAMPOURCY Patricia
I03	DUNY Chrystel
I03	DUNY Christophe
I03	GALAU Michelle
I03	GEHIN Thierry
I03	MAILHE Annie
I03	MARCOS Dominique
I03	MAS Paule
I03	REY Michèle
I03	ROUGEOT Annie
I04	CABES Marc
I04	CERNEAUX Marie-Annick
I04	DERRUAU Michel
I04	DERRUAU Dominique
I04	LEVY Marie-Jo

Arbitres régionaux	
I04	PENO Dolorès
I04	RASLE Alain
I04	SOUSSAN Philippe
I04	VIGROUX Patrick
I06	COSTA Jean-Yves
I06	GIRARDIN Geneviève
I06	SAURET Béatrice
I07	BORRAS Eglantine
I07	ESPINET Francis
I07	HENON Yves
I07	GEUBEL Marie-Louise
I07	ORHNIAL Jean-Marc
I07	PORTAIL Christian
I07	TOUATY Fabrice
I09	VIGROUX Christophe
I10	FERRO Françoise
I10	GARIN Gisèle
I10	PONSY Josette
I10	SERIEYS Michèle
I13	BASCOU Bernard
I14	BARRIEUX Juliette
I14	JOGUET Jean-Luc
I15	CARLES Josette
I15	CONGRAS Pierre
I15	LEFEVRE Huguette
I15	MANCHE Cathie
I17	BOIRAUD Bénédicte
I17	NOËL Michèle
I18	DELFORGE Jean
I18	DE POTTER Serge
I18	LEFEVRE Marie-Pascale
I18	LUYTEN Nicole
I18	SCHAEFER Danielle
I19	CHANTON Nicole
I19	FABRE Jocelyne
I20	HOENIG Annick
I20	ROMERO Marcelle
I21	COMPÈRE Gérard
I21	VAQUIE Monique

Arbitres correcteurs	
I00	GIRARD Pierre
I00	MATAIX Jacqueline
I01	BOEYAERT Karine
I01	BRES Jacky
I01	DAYDE Monique
I01	JULLIAN Hélène
I02	DISCOURT Michelle
I02	GRESS Yves
I02	HORTALA Hélène
I02	SERRANO Thérèse
I03	BOUILLOT Marie-Antoinette
I03	GALAN Eliane
I03	LACAN Bernadette
I04	BOHBOT Teodora
I04	ITTAH Edith
I04	JOUFFROY Françoise
I04	JOUFFROY Michel
I04	PAILHES Robert
I04	PREFAUT Elisabeth
I04	WINNINGER Christine
I06	RACHAIL Marie-Pierre
I07	PORTAIL Gilda
I10	MERCADIER Michèle
I10	PETITON Annie
I10	RENIER Marie-Claude
I13	COULET Amy
I14	BEZZINA Odile
I17	CHABANON Janyne
I17	MARTINIER Hélène
I17	MOLIMARD Marie-Lou
I19	CORAL Roselyne
I19	MOISSON Anne-Marie
I19	RADONDE Marie-José
I20	FERRER Jeanne
I20	PITTA Yolande
I20	MONTAGNE Marie-Rose
I21	BLANC Martine

**Compte de résultat 2018-2019**

Exercice du 16/06/2018 au 31/08/2019

Regroupement	Rubriques	Recettes	Dépenses	Solde
<b>Aides aux joueurs</b>	Subventions CDF	132	2418	-2286
	Subventions CDF Classique	0	240	-240
	Subventions CDM	0	2390	-2390
	Totaux	<b>132</b>	<b>5048</b>	<b>-4916</b>
<b>Compétitions</b>	Blitz	243	96	147
	Championnat régional	615,8	171,42	444,38
	Interclubs	858,5	1920	-1061,5
	Interclubs classique	0	202,5	-202,5
	Masters classique	0	124	-124
	Phase 1	508	375	133
	Phase 2	909,5	474	435,5
	Phase 3	398,5	192	206,5
	Semi-Rapide	614,5	324	290,5
	Simultané mondial	820	558	262
	Simultanés permanents	829,25	0	829,25
	TH2 Aude	1337	1337	0
	Verdiam	672	471	201
	Vermeils	746	598	148
	Totaux	<b>8552,05</b>	<b>6842,92</b>	<b>1709,13</b>
<b>FFSc - Licences</b>	CA FFSc	208,14	172,28	35,86
	Licences	15915,75	12006	3909,75
	Subvention FFSc	252	0	252
	Totaux	<b>16375,89</b>	<b>12178,28</b>	<b>4197,61</b>
<b>Fonctionnement</b>	AG comité	213,5	1540,5	-1327
	Frais banque	0	66,4	-66,4
	Frais divers	0	117,5	-117,5
	Frais postaux	0	67,64	-67,64
	Papeterie	1270,1	1097,5	172,6
	Totaux	<b>1483,6</b>	<b>2889,54</b>	<b>-1405,94</b>
<b>Scolaires</b>	CDF Scolaires	480	870	-390
	Frais pour scolaires	50	1014,93	-964,93
	Kit Scolaires	0	0	0
	TH 2 Scolaires	1920	320	1600
	Totaux	<b>2450</b>	<b>2204,93</b>	<b>245,07</b>
<b>Virements internes</b>	Virement interne	5106,25	5000	106,25
	Réimputations	1060	1060	0
	Totaux	<b>6166,25</b>	<b>6060</b>	<b>106,25</b>
	<b>Totaux</b>	<b>35159,79</b>	<b>35223,67</b>	<b>-63,88</b>

Précisions et commentaires page suivante.

## Commentaires sur le compte de résultat 2018-2019

L'exercice est équilibré en laissant apparaître un léger déficit de 63.88 €. Il couvre exceptionnellement une période de 14 mois et demi, du 16/6/2018 au 31/08/2019, du fait de l'impossibilité de produire des comptes lors de l'AG du 13 juillet suite aux graves soucis de santé de notre trésorier. La comptabilité de l'année a été entièrement reprise ce qui a amené un certain nombre de régularisations auprès des clubs concernés.

Quelques précisions sur les chiffres donnés :

Aides aux joueurs :

- les subventions aux CDM couvrent Tremblant (2018) et les deux tiers environ de La Rochelle (2019), chaque édition comptant pour moitié environ.
- la liste détaillée des subventions sera publiée sur le site du comité.

Compétitions :

- Interclubs et Masters classique comprennent les dépenses pour leurs éditions 2018 et 2019.
- Toutes les sommes récoltées pour le TH2 Aude ont été reversées aux scrableurs sinistrés préalablement identifiés.

FFSc :

- La ligne « CA FFSc » apparaît en positif car l'exercice regroupe les deux CA de la saison et le remboursement de frais engagés la saison précédente.

Fonctionnement :

- Les *frais d'AG* couvrent transport et repas pour les éditions 2018 et 2019.
- Le « positif » sur la papeterie correspond à des différences entre commandes payées par les clubs et non encore facturées par Boissor. Le comité assure le service de commande de papeterie pour les clubs à prix coûtant.
- Les *frais divers* comportent notamment les frais de déplacement de F. Touchet pour les formations à l'arbitrage qu'elle a effectuées dans les clubs.

Scolaires :

- La prise en charge par le comité du CDF scolaires 2019 est plus élevée que le solde de 390 euros : transport intégralement pris en charge, séjour d'un accompagnateur et 50 % du séjour des jeunes, soit plus de 600 €. La différence venant de régularisation d'exercices précédents.
- Les « frais pour scolaires » recouvrent essentiellement l'organisation du Concours des Ecoles et l'aide aux familles pour la finale régionale et la finale nationale.
- Les dépenses pour TH2 scolaires comprennent les frais d'arbitrage déduits par certains clubs (ce qui ne sera plus admis en 2020, suite à une décision de l'AG) et une redevance de 160 € versée par erreur, que la fédération a remboursé.

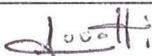
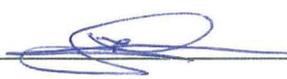
Virements internes :

- Il s'agit de mouvements entre le compte courant et le compte épargne (dont le solde n'a pas varié entre le début et la fin de l'exercice : +13 000 €) ainsi que d'opérations « blanches » entre différents postes. Les 106.25 € représentent les intérêts du livret versés en compte courant.

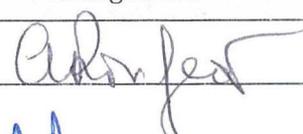
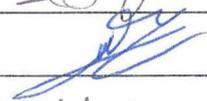
Si vous avez des demandes de renseignements complémentaires, vous pouvez les adresser au bureau du comité régional : [comite.lr.scrabble@gmail.com](mailto:comite.lr.scrabble@gmail.com)

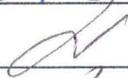
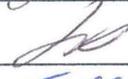
Le président, Hervé Bohbot

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I00	BERGEOT-MATHIEU Béatrice	S	7	1014888		
I00	CHARLES Yvette	D	5D	2082332		
I00	GIRARD Colette	D	5D	2273745		
I00	GIRARD Pierre	D	6B	2273723		
I00	MATAIX Jacqueline	V	4D	1101089		
I00	VIDAL Robert	D	7	1014867		
I01	ATTARD Jean-Louis	D	4B	1030446		
I01	BANCILHON Mireille	D	6C	1110089		
I01	BERTAUX Marie-Claire	S	4B	1321732		
I01	BERTHELEMY Dominique	V	6A	1064999		
I01	BOEYAERT Karine	S	4B	1146161		
I01	BOLLEGUE Marie-Claude	D	5B	1173923		
I01	BRES Jacky	S	2B	1010268		
I01	CAMROUX Jean-Claude	D	4C	1056451		
I01	COUDERC Paulette	D	6C	1001342		
I01	CRUSCHI Jeanine	D	6C	2331102		
I01	DAYDE Monique	V	4B	1223817		
I01	DELEUZE Claudine	D	6B	1173620		
I01	ELVIRA Christine	S	6D	1013034		
I01	FABRE Josiane	D	5D	1009211		
I01	GARCIA Michèle	V	5B	1191602		
I01	GAUBIAC Joëlle	D	6D	1137618		
I01	GAUTIER Françoise	V	6C	1005210		
I01	GINOUX Monique	D	5A	2347033		
I01	GRAILLE Christiane	D	6C	1067974		
I01	GRANIER Francine	V	5B	2560776		
I01	HUGUET Carole	S	6D	1149335		
I01	HUMBERT Sylvia	V	3A	1004355		
I01	JEAN Claire	V	4B	1201676		
I01	JULLIAN Héliène	S	6A	1005822		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I01	LACROIX Jacques	V	4A	1127124		
I01	LACROIX Nicole	D	5B	1148504		
I01	LASAYGUES Harmonie	D	5C	2644018		
I01	LEBRUN Wahiba	V	4A	2259037		
I01	LEGIER Claudette	D	6C	1154241		
I01	LEPRETTE Marlène	S	6B	1007985		
I01	LIGNON Mireille	V	6A	1151883		
I01	LORIS Nicole	D	5A	1083316		
I01	LOVOTTI Sylvie	V	4B	1110181		
I01	MATHON Marie-France	V	4D	1004301		
I01	MAURIN Josette	D	4C	2021919		
I01	MONTALOUX Christine	V	7	1014835		
I01	PRUNIER Maryse	S	6B	1012641		
I01	RAMADIER Claude	D	5B	2347087		
I01	REBOUL Anne-Marie	D	5D	1290087		
I01	ROUVEURE Jocelyne	V	5A	1005832		
I01	ROYO Marylène	V	5D	2560765		
I01	SCODAVOLPE Catherine	S	5B	1009286		
I01	TEISSIER Jacqueline	D	6A	1203696		
I01	VESSE Eliane	D	6B	2206907		
I01	VINASSAC Martine	V	6C	1011263		
I02	CATHALA Françoise	S	5C	1001042		
I02	DEBLED Andrée	D	5A	2256214		
I02	DISCOURT Michelle	D	5B	1019742		
I02	GALZIN Roselyne	V	6A	1010523		
I02	GRESS Yves	D	4A	1054197		
I02	HORTALA Hélène	D	5A	1018293		
I02	LIEUTARD Andrée	D	5C	2222832		
I02	ROUQUET Elisabeth	D	4C	1045539		
I02	SEGUIER Martine	S	3B	2033031		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I02	SEQUIER Pascal	S	1B	3110914	<del>Signature</del>	
I02	SERRANO Thérèse	D	5A	1075362		
I02	TOUCHET Flavie	S	4C	2331517	<del>Signature</del>	
I02	VIET Bernadette	V	4D	1036107		
I03	ALRIC René	D	4C	2576024		
I03	ASTIER Antoinette	D	5D	2576069		
I03	BERART Jean-Paul	V	3A	2022277		
I03	BERART Pierre	S	2B	1109597		
I03	BONNET Mélanie	S	5C	1117341		
I03	BOUILLOT Marie-Antoinette	V	5C	2256619		
I03	BUSSIGNIES Patricia	V	5D	1047064		
I03	CAMPOURCY Patricia	S	5B	2292722		
I03	CATHALA Liliane	D	5C	2206694	<u>Cathala</u>	
I03	CAUQUIL Nicole	V	5C	1167997		
I03	CHEVALIER Marie-Thérèse	D	5A	1213291		
I03	CHRISTOL Monique	V	7	1014676		
I03	DUNY Christophe	S	6D	1008200		
I03	DUNY Chrystel	S	4A	1001351		
I03	GALAN Eliane	D	4D	1340371		
I03	GALAU Michelle	D	5C	2276775		
I03	GASSIER Monique	D	6B	1107329		
I03	GEHIN Thierry	S	2B	2088803		
I03	KASZLUK Huguette	V	6A	1012687		
I03	LACAN Bernadette	V	5B	1038559		
I03	MAILHE Annie	V	3A	2166461		
I03	MAS Paule	V	5C	1052554		
I03	OBLETTE Gisèle	V	6B	1003871		
I03	PALFROY Christiane	D	6A	2014658		
I03	RIVOALLAN Jean-François	D	5C	2570009		
I03	ROQUES Caroline	S	6C	2663818		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I03	ROUGEOT Annie	D	3A	1340742		
I04	ALBE Grégory	S	4C	1109362		
I04	BOHBOT Hervé	S	1A	2055798		
I04	BOHBOT Téodora	S	3A	8000500	HB	X
I04	BOYER Claudine	V	5D	1001375	<del>HB</del>	
I04	CABES Marc	S	2A	2557836		
I04	CERNEAUX Marie-Annick	V	2B	2310454	HB	X
I04	CHAVERNAC Didier	V	5C	1007044	HB	X
I04	CHENU Perrine	S	5D	3209859		
I04	COUTAND Geneviève	V	4A	1002848	HB	X
I04	DERRUAU Dominique	V	4A	2056415	HB	X
I04	DERRUAU Michel	V	2B	2056426	HB	X
I04	DESPLAN Anne-Marie	D	6A	1084931	HB	X
I04	GAINE Chantal	V	5D	2347284	HB	X
I04	HENRY Eve	V	5A	1007141		
I04	HUSELSTEIN Véronique	S	5A	1122092	HB	X
I04	ITTAH Edith	D	4A	2347186		
I04	JOUFFROY Françoise	D	5A	2256474		
I04	JOUFFROY Michel	D	5D	2256463		
I04	LABRINI Anaïs	E	6D	1254258		
I04	LEVY Marie-Jo	V	4D	2000428	MC	X
I04	LIBRA Lysiane	S	5D	1151346	CB	X
I04	LIEVRE Roseline	V	4A	2161148	CB	X
I04	MATTERA Cécile	S	3B	1066907		
I04	MAUREL Jacques	S	6B	1262266	CB	X
I04	MAUREL Véronique	S	3B	1272276	HB	X
I04	MAURY Viviane	V	5D	1006677		
I04	MEDEIROS Nathalie	S	6A	1010995		
I04	MINVIELLE Olivier	S	7	1014092		
I04	MOREL Marie-Madeleine	V	4A	1572462	HB	X

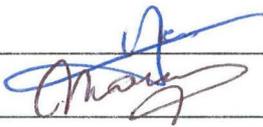
Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I04	PAILHES Robert	V	4C	1860159		
I04	PENO Dolorès	S	6A	1068837	HB	X
I04	POKA Elisée	S	1B	8035019		
I04	PREFAUT Elisabeth	S	3B	2347699	HB	X
I04	PROUHEZE Marina	V	7	1014982	HB	X
I04	RASLE Alain	S	2B	1921187		
I04	RICHARDS Nigel	S	1A	8150000		
I04	SAGNAT Jacques	V	3A	2576456	HB	X
I04	SENECA Sandrine	S	6A	1007152	HB	X
I04	SERAZIN Arnaud	S	5B	1005355		
I04	SOUSSAN Philippe	S	5D	1086951		
I04	VIGROUX Nicole	S	4C	1148235		
I04	VIGROUX Patrick	S	1A	1340314		
I04	WINNINGER Christine	D	4A	1310655		
I04	WINTREBERT Hélène	V	5D	1001386	HB	X
I05	BARBOT Eliane	D	6B	2331631		
I05	COLL Aline	V	6B	1400837		
I05	FACCA Véronique	V	6D	1290159		
I05	GUIMBARD Anne-Marie	D	6B	1002882		
I05	LALANNE Jean	V	4C	1410803		
I05	LALANNE Maryse	V	5B	1303078		
I05	LE VEN Marguerite	D	7	1014081		
I05	LOOR Monique	V	5A	2331877		
I05	MONTEL Claudette	V	5D	1105311		
I05	NEVEU Bernadette	V	6B	1138988		
I05	VAGUET Pierre	D	6B	2331708		
I06	AHAMADA Mariama	S	5C	1013025	JYC	X
I06	ANDRE Chantal	S	5B	2667167		X
I06	BARRERE Jeannine	D	5C	1040355		X
I06	BENOIT Bernadette	V	5B	1330304	JYC	X

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I06	CHEVALLIER Madeleine	V	5D	1174764	TYC	✓
I06	CLOP Maryse	D	6B	1162993	LF	✗
I06	COSTA Jean-Yves	V	1A	2049323	LF	
I06	COSTE Denis	S	1A	2548983		
I06	FABRE Monique	V	6A	2663244	LF	✗
I06	GIRARDIN Geneviève	D	6B	1074073	LF	✗
I06	LAIGNEL Michelle	D	5A	2369785	LF	✗
I06	LENDJEL Nadine	D	6B	2667149	LF	✗
I06	MARY Claude	S	4B	1009438	LF	✗
I06	MERCIER Andrée	D	6B	2166117	LF	✗
I06	MOSSON Ginette	D	6B	1051577	LF	✗
I06	PASCAL Christiane	D	5A	2560332	LF	✗
I06	PASCAL Jérôme	S	1B	2277055	LF	
I06	PILLARD Wilfrid	S	1B	2557511		
I06	REYNAUD Annick	S	6B	1087814	LF	✗
I06	SAURET Béatrice	S	4A	2667158		
I06	TINTORI Hélène	V	6C	1007063	LF	✗
I06	URBAN Jacqueline	D	6C	1005651	LF	✗
I06	URBAN Pascal	V	5B	1004335	LF	✗
I06	URTIS Véronique	V	6A	1006135		
I06	VANDEPONTSEELE Michel	D	5D	2633529		
I06	VIRCONDELET Yvette	D	6C	2331326		
I06	VITORES Jeanne-Marie	V	6C	1012588	LF	✗
I07	ANDRIEU Hugo	B	3A	3207198		
I07	BASSERES Louis	V	3A	2052915	YH	✗
I07	BOIX Philippe	S	5D	1006263		
I07	BONNOT Eric	P	6A	1011539		
I07	BONNOT François	S	5A	1011310	YH	✗
I07	BORRAS Eglantine	D	4A	2200432		
I07	BOURRIOT Eric	S	5D	1006033		

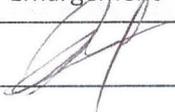
RANC LAUBERGE

LF

✗

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I07	CARBONEILL Jean-Paul	D	5D	2022727	YH	X
I07	CARDONA Frédéric	S	6B	1005721		
I07	CARDONA Mathis	J	5B	3008279		
I07	CUENCA Anne-Marie	D	6A	2307222	YH	X
I07	DELONCA Marc	S	4D	2652449		
I07	ESPINET Danièle	D	3B	2166333	YH	X
I07	ESPINET Francis	D	6D	1270301	YH	X
I07	FLORIMOND Raphaël	P	6B	1013183		
I07	GARAU Catherine	S	5D	2245814	YH	X
I07	GAUVIN Josiane	V	4B	1252193	YH	X
I07	GERVASI Carole	S	5D	1011320		
I07	GEUBEL Marie-Louise	V	3A	1030929	YH	X
I07	HENON Yves	V	2B	1860123		
I07	MARINO Danielle	D	5A	2684139		
I07	NEGRE Jean	S	1A	2658122	YH	X
I07	NGOUMA INIVA Frédéric	E	2A	8040027		
I07	ORHNIAL Jean-Marc	V	2B	1752991		
I07	ORHNIAL Maëlys	J	5B	1262329		
I07	PORTAIL Christian	V	5D	2331462	YH	X
I07	PORTAIL Gilda	S	4C	2331473	YH	X
I07	SCHAFT Joris	C	6D	1010014		
I07	TOUATY Fabrice	S	2B	2331787		
I10	ALAIS Jocelyne	D	5A	2695114		
I10	ALEMANY Marie-Agnès	V	6B	1032184		
I10	ALTONI Bernadette	S	6B	1005115	MM	Y
I10	BALERIN Colette	D	4A	2390634		
I10	BASCOUL Brigitte	V	5A	1027721		
I10	BESOMBES Claudine	V	5A	1201529	MM	Y
I10	BIGENWALD Marie-Paule	V	6D	1012632		
I10	BLANCHE Claudine	V	6D	1012682		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I10	BONNET Martine	V	6C	1010659		
I10	BOTELLA Claudine	D	6C	2684346		
I10	BOUET Séverine	S	4A	1046494		
I10	BOUFFLERS Annie	D	5B	1057615		
I10	BRIETZKE Francine	D	4A	2656366	MM	✓
I10	BROTONS Catherine	S	4D	2274698		
I10	BROTONS Odile	D	4B	2274619		
I10	CABANE Josette	D	4B	2298454	MM	✓
I10	CASASNOVAS-COLOM Joëlle	V	4C	1173732		
I10	CHARLES Jany	D	5C	2145969		
I10	COLLEY Mathilde	S	6A	1004324	MM	✓
I10	COMBE Georgette	D	6D	1001429		
I10	COUTTE Marie-Thérèse	D	5A	2347677		
I10	EBRI Janine	D	5C	2126149		
I10	ESCALLIER Christiane	D	3B	2276821		
I10	FERRO Françoise	V	5C	1005188	<del>MM</del>	
I10	GARIN Gisèle	D	6C	1043947		
I10	GASTECLOU Renée	D	5B	1059058	MM	✓
I10	GRAS Simone	D	4B	2053543		
I10	GRESS Katia	S	5A	1059481	MM	✓
I10	IZABEL Anne-Marie	D	6C	1045394	MM	✓
I10	LAFONT Françoise	V	6A	1125397		
I10	LEDE Marie-France	D	5B	1341262	MM	✓
I10	LOURTIL Annick	D	6D	1011252		
I10	MAHE Mireille	V	4D	2603466		
I10	MARC Catherine	V	6C	1139379		
I10	MAZARS Henri	V	5B	2347222	MM	✓
I10	MENAGER Marie-Christine	V	6B	1009252		
I10	MERCADIER Michèle	D	5B	2256654		
I10	MULLER Eliane	D	5B	2126151	MM	✓

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I10	MURCIA Michèle	D	5D	1008193		✓
I10	NOGUES Claudette	D	6C	1222055		
I10	PEDRINIS Josette	D	4B	2332281	MM	✓
I10	PETITON Annie	D	4D	2256268		
I10	PONSY Josette	D	5C	1084695		
I10	POYOL Mireille	D	5A	1341728		
I10	POZO Huguette	D	5A	2126138	MM	✓
I10	RENIER Marie-Claude	D	6A	1112392		
I10	ROUX Gisèle	V	6A	1184244	MM	✓
I10	SAUMADE Monique	D	5B	2256755	MM	✓
I10	SERIEYS Michèle	D	6B	1039146		
I10	TROUVÉ Martine	V	6D	1011611	MM	✓
I10	VILA Marie-José	S	5D	1009317	MM	✓
I10	VIOLA Annie	V	6C	1012851		
I10	ZEDET Jeanine	D	6D	1004555		
I13	ANDRIEU Martine	V	6D	1007097		
I13	BASCOU Bernard	D	4D	2073413		
I13	BENISTY Josué	V	2B	2073494		
I13	BLACHE Jean-Luc	V	5D	1007087		
I13	BROTONS Denis	V	3B	2073458		
I13	CELDREN Albertine	D	6C	1166638		
I13	COULET Amy	D	4C	2169012		
I13	PICHERY Claude	D	6A	1042599		
I13	SAGNAT Marcelle	V	6A	2733328		
I14	ALET Janine	D	5B	2603354		
I14	APOSTOLIDES Claude	V	6A	1009178		
I14	BARRIEUX Bernard	D	5D	2603365		
I14	BARRIEUX Juliette	D	6C	2603376		
I14	BEZZINA Odile	V	6D	1128721		
I14	BLONDEL Annie	V	4D	1005127		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I14	CONTE Gabriel	V	5A	1213414		
I14	DREYFUS Monique	D	5A	1380736		
I14	FANALS Bienvenue	D	6A	2205537		
I14	FLORET Claudette	V	5A	1139763		
I14	FROMENTAL Claudie	V	6D	1010649		
I14	GIRARD Adrienne	D	5C	2205548		
I14	JOGUET Jean-Luc	V	3B	2560323		
I14	MARTIN Andrée	D	6D	1007165		
I14	NEGRE Corinne	V	5C	2667122		
I14	ROCA Brigitte	V	7	1014101		
I14	TERRIER Dominique	D	6D	1005366		
I14	TOUGNE Anne-Marie	V	3A	2579324		
I14	TOUGNE François	V	4B	2579315		
I14	TRAUCOU Monique	V	7	1014111		
I15	ANCAUX Alain	V	6A	1004745		
I15	BORG Andrée	V	4C	3200512		
I15	BOUVIER Danièle	V	6B	1060077		
I15	CARLES Josette	V	4B	1370603		
I15	CONGRAS Pierre	V	2B	2023344		
I15	COSTE Simone	D	6B	1012740		
I15	DEBRAY Michèle	V	6A	1008661		
I15	DEULOFEU Christiane	D	5A	1115354		
I15	DEWITTE Christine	S	7	1014396		
I15	GARROS Françoise	D	6A	1001464		
I15	GUIBILATO Nicole	V	5C	1004736		
I15	LAZARO Brigitte	S	7	1014406		
I15	LEFEVRE Huguette	V	5B	1002357		
I15	LOQUIER Nadine	V	5A	1690533		
I15	MANCHE Cathie	V	5B	1221786		
I15	MOUSSIEGT Ginette	D	6A	1012566		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I15	NUSSBAUM ANCEL Janine	D	6A	1331117		
I15	ORTEGA Eliane	D	5D	1089466		
I15	OSZOWSKI Marie-France	V	4C	2001113		
I15	PESCE Monique	D	6A	2256232		
I15	ROUSSING Madeleine	D	5C	1020932		
I15	SAUVAGE Ghislaine	V	6B	1012556		
I15	SCHERIER Denise	V	6C	1001474		
I15	THILLEROT Yolande	V	5C	1007119		
I15	ZAMBRANO Marcelle	D	6A	1130447		
I17	BETTON Claudine	V	6B	1010722	HB	X
I17	BOIRAUD Bénédicte	S	6D	2256295		
I17	CHABANON Janyne	D	4B	2088221		
I17	COULON Gilberte	D	5B	1075964		
I17	DOUSSET Solange	D	6D	1072631		
I17	ETHEVE Nicole	V	6A	1031535		
I17	MARTINIER Hélène	D	6D	1047334		
I17	MOLIMARD Marie-Lou	D	6B	2256025	HB	X
I17	NOEL Michèle	S	3B	2256088	HB	X
I17	SINICO Patrick	S	6A	1005071		
I17	VOILLOT Mireille	V	6B	1010712		
I18	AURIOL Maryse	D	4D	1007137		
I18	BALLESTER Esther	V	5A	1158795	NL	X
I18	BENAVENTE Maryse	V	5C	1007053		
I18	BERTRAND Nadine	V	6A	1011243		
I18	BURGAT Yvette	S	7	1014050		
I18	DE POTTER Serge	V	5A	1056605	<i>Serge De Potter</i>	
I18	DELFORGE Jean	V	4B	1064606	<i>Jean Delforge</i>	
I18	GALINE Simone	D	5B	1157307	N.L	X
I18	LEFEVRE Marie-Pascale	V	6A	1003304	NL	X
I18	LUYTEN Nicole	D	5B	6035086	<i>Nicole Luyten</i>	

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I18	MALROUX Solange	V	4C	1003359		
I18	MARTY Antoinette	D	6A	1001496		
I18	SCHAEFER Danielle	D	6A	1175965	NL	X
I19	BERNAD Louise	D	5C	2540015		
I19	BOESCH Michelle	V	5B	1311182		
I19	BRACARD Ginette	D	5A	1170689		
I19	BRUSCHI Gisèle	D	6A	2269659		
I19	CHANTON Nicole	V	2A	2603815		
I19	CHARON Jeanine	V	4D	3104123		
I19	CHARPIOT Annie	V	5D	1310249		
I19	COPPIN Dominique	V	6A	1010690		
I19	CORAL Roselyne	D	4D	2306559		
I19	DETRE Nadine	V	4C	2603602	JMO	X
I19	DETRE Tony	S	5B	1016306		
I19	DOLIAYS Michel	D	4B	1310464	JMO	X
I19	DUCLOS Danièle	D	5B	1310543		
I19	FABRE Jocelyne	V	4A	1290582		
I19	FABRE Joseph	D	5D	1291088		
I19	FABRE Olivier	S	5D	2666635		
I19	FLEURY Michèle	D	5C	2312575		
I19	FLUIXA Marie-Françoise	D	6A	1005199		
I19	GOHIER Anne	V	6C	1012750		
I19	GOUDENHOFT Martine	D	4C	1001527		
I19	GUICHETEAU Annie	D	5D	1133962		
I19	HERZIG Mireille	V	7	1014060		
I19	JONQUAIS Nicole	V	7	1014071		
I19	KIEFER Nicole	V	5A	1092316		
I19	LEBLANC Gyslaine	V	5C	1290663		
I19	LEIGNADIER Brigitte	V	4C	1002474		
I19	MARCHAND Michel	D	5B	2304146		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I19	MOISSON Anne-Marie	D	5D	1056145		
I19	OMS Lucie	D	6A	1042293		
I19	PUJOL Noëlie	D	6B	2306605		
I19	RADONDE Marie-Josée	V	5B	1008190		
I19	RAPP Anne	D	6A	2331844		
I19	REMY Ginette	D	6A	1011893		
I19	SAINSARDOS Annie	D	5C	1290636		
I19	TENA Danièle	V	5B	1310161		
I19	THILLIER Simone	V	6C	1281734		
I19	TORRES Aline	V	4C	1109002	Jno	X
I19	TORRES Michel	V	3A	1570118		
I19	VENCAT Dad	V	7	1014121		
I19	VESTON Ghislaine	V	4C	1159219		
I20	BERIER Francette	V	6B	1009343		
I20	CALDERE Gaby	V	6B	1005149		
I20	CHICHEIL Josyane	V	5D	2527727		
I20	DELCOR Patricia	V	6A	2720751		
I20	FERRER Jeanne	V	4C	2573084		
I20	FLEURY Christiane	D	6A	2573075		
I20	HELIAS Marcelle	V	6D	2573093		
I20	ISRAEL Françoise	S	6B	1003433		
I20	LEVESQUE Jacqueline	D	6B	1030155		
I20	MONTAGNE Marie-Rose	V	4A	2573021	D.M	X
I20	PITTA Yolande	D	6C	1094462		
I20	PRATS Marie-Claire	D	5B	2573057		
I20	THOMASSERY Françoise	V	6B	2527773		
I20	VAVDIN Christiane	D	6A	2573066		
I20	VAVDIN Gilbert	D	6C	2573012		
I21	ABELLA Madeleine	D	6A	2256621		
I21	ANDRIEU Nicole	S	4C	1012707		

Club	Nom	Cat.	S.	Licence	Emargement	Proc.
I21	BAREA Christiane	V	6B	1064315		
I21	BERNAL Anne-Marie	V	4D	1006403	<i>ABernal</i>	
I21	BLANC Martine	V	4B	2603826	<i>OL</i>	X
I21	BLANCHARD Chantal	V	4C	1104896		
I21	BRILLOUET Anne-Marie	S	5C	1001589		
I21	CHATILLON Nadine	V	6C	1100722		
I21	COMPERE Gérard	S	4C	6029713		
I21	FERRE Denise	D	5B	1203606	<i>OL</i>	X
I21	FINES Thérèse	V	5D	1012718	<i>O.L</i>	X
I21	GAYRAUD Nicole	D	5D	1006678		
I21	JUNG Margrit	V	6C	1013275		
I21	LACHIZE Odette	D	5D	1166774	<i>Lachize</i>	
I21	MOLAS Ginette	D	4D	1148864		
I21	ORMIERES Olivier	S	4C	1222223		
I21	RAPINAT Philippe	D	6B	1012545	<i>O.L</i>	X
I21	ROUX Christian	V	6A	1009275		
I21	SAQUET Huguette	V	4B	2256665	<i>OL</i>	X
I21	SEMPERE Jean-Pierre	V	4D	2370784		
I21	THORES Raymonde	D	4C	2249742	<i>O.L</i>	X
I21	VAQUIE Monique	V	4B	1046821		
I21	VIESTE Monique	V	4D	1005793		

104 HAENNI SERGE S

